

Arrêté n° 2023/G-125

fixant la liste des candidats admis à se présenter aux concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe session 2024

La Vice-Présidente,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-47 en date du 13 avril 2023 portant ouverture des concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2^{ème} classe session 2024 ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2024 des concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe est arrêtée comme suit :

Concours externe

BEKAERT Céline
BENDELE Thibaut
BERNARD-GODET Julien
BRAND Caroline
COTTET Axel
DIETRICH Célia
EVAIN Sébastien

JULIEN Maëva
JUNCKER Lydie
KAMARA Youba
KOUADJIA Léo
LAGORCE Zoé
LOPEZ Steve
MEYER Lucile

MOTA Mathilde
NGUYEN Eva
NOEL Hugo
ODDONE Norberto
ROUSSEAU Jérémy
SIMIONI Agathe
SOULET David

Acte à classer

2023G125

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-20T13-57-45.00 (MI249870293)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20231218-2023G125-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2023/G-125 fixant la liste des candidats
admis à se présenter aux concours d'ETAPS pal de 2^{ème}
classe - session 2024

Date de décision : 18/12/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar125 ETAPSpal2cl aaconc.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/12/23 à 13:57

Date 20/12/23 à 13:57

Date 20/12/23 à 14:03

Par HUGELIN Marisa

Par HUGELIN Marisa

